

Cellule de crise FPA

Situation de la FPA en Allemagne

1^{er} octobre 2020

Situation de la Fièvre Porcine Africaine en Allemagne (sources : plateforme ESA, VGV, communauté européenne ADNS)

Au 1^{er} octobre 2020, l'Allemagne a déclaré 38 cas de FPA sur sangliers dans le land du Brandebourg. Pour rappel, le premier cas a été détecté sur une laie de 2-3 ans retrouvée morte dans un champ de maïs dans le Brandebourg à environ 7 km de la frontière germano-polonaise.

Parmi ces 38 cas, un a été découvert le 27 septembre et confirmé le 30 septembre, en dehors du zonage infecté défini par les autorités sanitaires allemandes. Ce cas positif a été identifié sur un sanglier tiré par un chasseur dans le hameau de Bleyen, soit approximativement à **64 km au nord du premier cas !**

Parmi ces 38 cas, 9 peuvent être attribués au premier site près de Schenkendöbern dans le district de Spree-Neisse, 28 au deuxième site près de Neuzelle dans le district de l'Oder-Spree et 1 au nouveau site à Bleyen, dans le district de Märkisch-Oderland.

L'hypothèse d'une introduction unique de la FPA en Allemagne est maintenant fortement improbable. A une vitesse moyenne de diffusion connue pour la FPA d'environ 3 km/mois (source EFSA), il aurait fallu 10 mois pour que la FPA couvre une zone aussi étendue. Ce nouveau cas pourrait être soit lié à une nouvelle introduction de sangliers infectés en provenance de Pologne, soit à une activité humaine.

A titre de comparaison, la distance maximale qui a été observée en Belgique entre les cas était de l'ordre de 35 kilomètres à la fin de l'épizootie. On peut considérer que l'Allemagne risque de devoir faire face à un large front épizootique tout le long de la frontière polonaise et qu'il sera probablement très difficile de contenir la maladie malgré une volonté affichée d'avoir recours à des clôtures solides.

CARTE DE LA LOCALISATION DE LA NOUVELLE ZONE INFECTEE

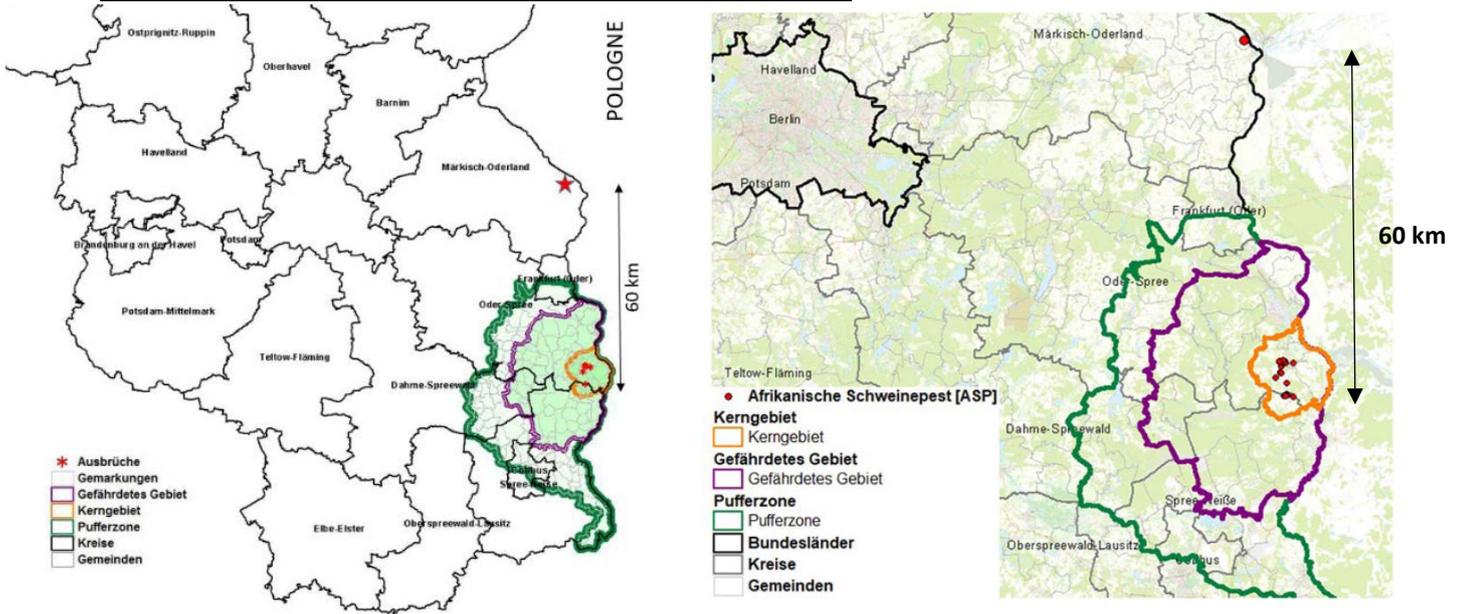


Figure 1 : Localisation des cas de FPA en Allemagne et des zones réglementées en vigueur au 30/09/2020 (source : site autorités allemandes le 30/09/2020)

★ Localisation approximative du cas déclaré le 30/09/2020

La carte ci-dessous montre qu'il n'y a pas de cas de FPA officiellement déclaré en Pologne en face du cas Allemand identifié près de la commune de Bleyen.

Soit il y a des cas qui n'ont pas encore été découverts soit ce nouveau foyer est lié à une activité humaine.

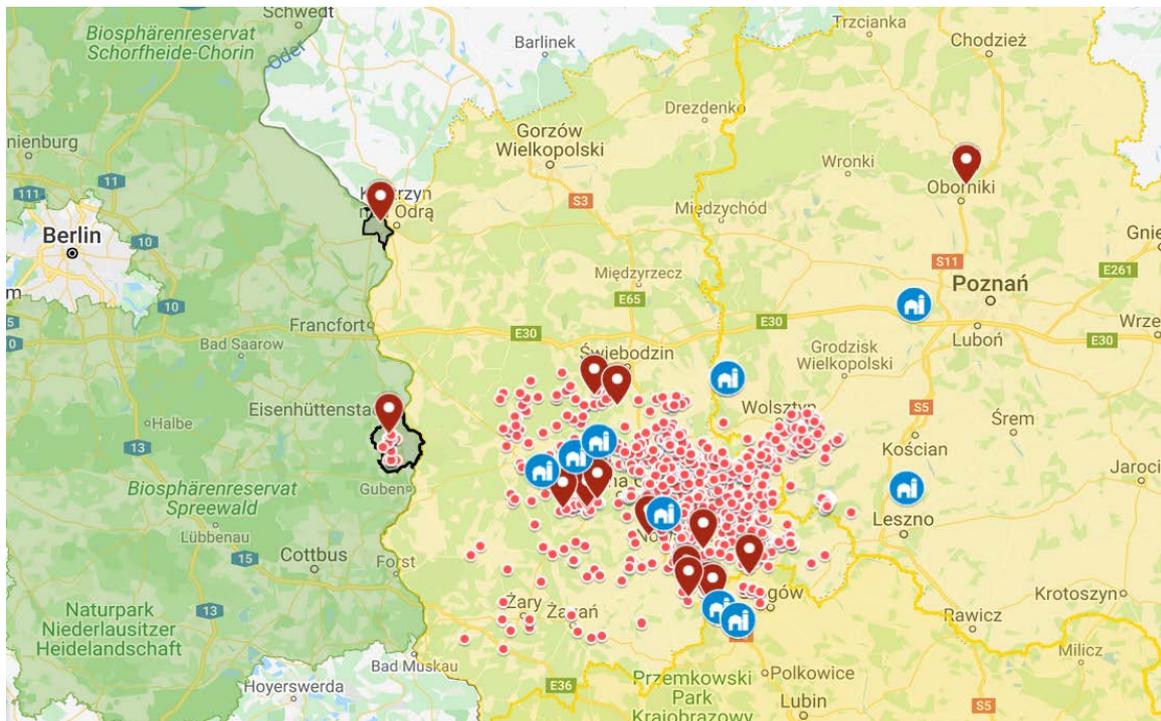


Figure 2 : Carte des cas de FPA déclarés en Allemagne et à l'ouest de la Pologne (carte Pig Progress)

Une nouvelle zone centrale temporaire a été délimitée autour de ce cas avec des clôtures de protection mobiles, ainsi qu'une zone de danger d'un rayon d'environ 15 km autour du cas.

Dans la zone de danger, les mesures suivantes sont notamment ordonnées pour déterminer la propagation et empêcher une nouvelle propagation:

- Interdiction de chasse pour toutes les espèces animales afin de ne pas effrayer inutilement les sangliers potentiellement infectés ;
- Recherche intensive de gibier par un personnel qualifié et avec la participation de chasseurs locaux ;
- Ramassage et élimination sécurisée de toutes les carcasses de sangliers ainsi que des autres gibiers ; à cet effet, des points de collecte sont mis en place ;
- Examen des élevages de porcs en ce qui concerne le respect des mesures de biosécurité
- Restrictions temporaires à l'utilisation des zones agricoles et forestières (par exemple interdiction de récolter des champs de maïs) ;
- Interdiction d'événements avec des porcs ;
- Identification des chasseurs qui sont également éleveurs de porcs ;
- Information et formation des chasseurs.

Afin de contenir la propagation du virus, le gouvernement du Land du Brandebourg a décidé la construction d'une clôture permanente tout le long de la frontière entre la Pologne et le Land.

Une enveloppe de 6 millions d'€ a été allouée à cet investissement.

La construction de la clôture a débuté le 24 septembre dans le district de Spree-Neisse, à la limite du Land de Saxe.

Pour information, ci-dessous, la représentation des zones réglementées de FPA en Allemagne et en Pologne en date de septembre 2020. Le cas allemand localisé à Bleyen n'est pas représenté sur cette carte.

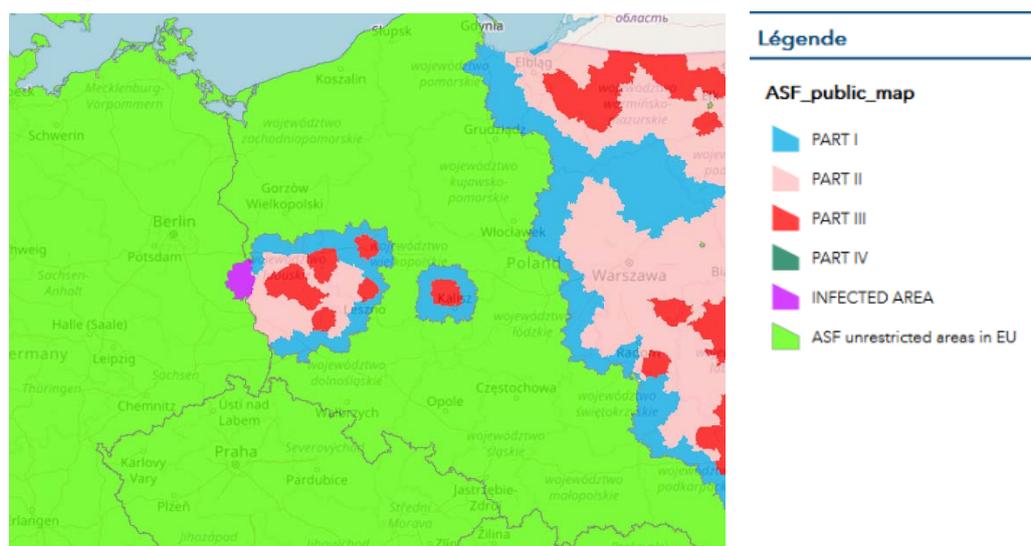


Figure 3 : Représentation des zones réglementées de FPA en Allemagne et en Pologne au 11/09/2020 (annexe de la décision 2014/709) (Source: site de la commission européenne)

Rappel des règles de Biosécurité à respecter

Nous appelons l'ensemble des éleveurs, des abattoirs et des entreprises de transformation à la plus grande vigilance sur le respect des mesures de biosécurité.

Pour les éleveurs, nous rappelons qu'un outil d'audit développé par l'ANSP, Pig Connect Biosécurité, est désormais disponible. Cet outil permet d'évaluer le niveau de biosécurité des élevages porcins français et de co-construire, entre l'éleveur et son vétérinaire ou son conseiller technique sanitaire, un plan de progrès sur la biosécurité en élevage, adapté à chaque situation.

Pour les abattoirs et les entreprises de transformation, nous rappelons la nécessité d'utiliser des stations de lavage de camions de transports d'animaux vivants ou de denrées respectant la réglementation et d'avoir recours, pour le transport d'animaux vivants, à un protocole de nettoyage et désinfection efficace.

-&-&-&-&-&-